

Politique climatique

Position de l'industrie suisse des machines, des équipements électriques et des métaux

Situation

- **Le changement climatique global constitue un défi important.** Grâce à ses produits efficaces au niveau énergétique et des ressources et l'optimisation de ses propres processus de production, l'industrie MEM suisse contribue fortement à atteindre les objectifs climatiques nationaux et internationaux.
- **En optimisant et en assouplissant le système de convention d'objectifs performant (engagement à réduire les émissions au niveau national tout en étant libéré de la taxe sur le CO₂), les potentiels de réduction nationaux peuvent être mieux exploités.** Il est prévu que le système soit à l'avenir ouvert à toutes les entreprises sans aucune restriction.
- **Comme aucun autre secteur, l'industrie a fortement diminué ses émissions de CO₂ ces 20 dernières années et a ainsi fourni une contribution supérieure à la moyenne aux objectifs climatiques suisses.** Il faut étendre la taxe sur le CO₂ aux carburants afin que tous les secteurs soient traités sur un pied d'égalité et contribuent de manière appropriée à la réalisation des objectifs. La taxe sur le CO₂ devrait être conçue comme une taxe d'incitation afin d'éviter toute fiscalisation supplémentaire.
- **L'augmentation ou la réduction de la taxe sur le CO₂ doit se faire sur la base d'un arrêté fédéral susceptible d'être soumis au référendum.** Le peuple a ainsi le dernier mot.
- **En exportant des technologies efficaces du point de vue énergétique et respectueuses de l'environnement, l'industrie MEM suisse peut réduire à l'étranger un multiple de ses émissions et contribuer fortement à la protection du climat.** En reconnaissant ces réductions, la force d'innovation des entreprises suisses doit pouvoir servir les buts nationaux en matière de climat.
- **Le fait que le couplage des systèmes de négoce des émissions suisses et européens (ETS) soit déjà réalisé est essentiel pour les entreprises concernées.** Il garantit des conditions-cadres comparables en ce qui concerne la concurrence de l'UE.
- **L'industrie MEM est confrontée à une forte concurrence internationale.** Pour assurer sa capacité d'innovation et son leadership technologique, l'industrie dépend de conditions-cadres adéquates.

1. Situation initiale

La communauté internationale s'est mise d'accord sur un nouvel accord international de protection du climat (Accord de Paris). Les États s'engagent à limiter le réchauffement climatique à un niveau bien inférieur à 2°C et à faire en sorte que la température moyenne mondiale n'augmente pas de plus de 1,5°C par rapport au niveau préindustriel.

La Suisse a ratifié l'Accord de Paris et s'est engagée à réduire ses émissions de gaz à effet de serre (émissions GES) de 50% d'ici 2030 par rapport au niveau de 1990. En outre, le Conseil fédéral a défini un objectif de zéro émission nette pour l'année 2050. À partir de la moitié du siècle, la Suisse ne devra pas émettre plus de gaz à effet de serre que ce que les stockages techniques et naturels ne pourront en absorber. Swissem soutient cet objectif.

2. Protection du climat et le rôle l'industrie MEM

Swissmem soutient l'objectif zéro 2050. La décarbonisation exige de nouvelles solutions techniques pour de nombreux domaines de vie. L'industrie MEM joue un rôle clé à cet égard, car elle fournit un grand nombre des technologies nécessaires à la protection du climat. Elle développe des produits innovants, économes en énergie et en ressources et joue ainsi un rôle important dans la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

L'industrie MEM suisse a optimisé ses propres processus de production. Cela dit, les entreprises membres de Swissmem ont réussi à réduire leurs émissions de CO₂ de 56% depuis 1990. Elles ont ainsi apporté une contribution importante à la réalisation des objectifs climatiques de la Suisse et continueront de le faire.

Grâce à l'exportation de technologies respectueuses de l'environnement, les entreprises MEM suisses contribuent également de manière significative à la réduction des gaz à effet de serre à l'étranger, dépassant largement leur potentiel de réduction restant en Suisse. Cette contribution à la protection climatique mondiale n'a jusqu'à présent pas été prise en considération dans la politique climatique suisse.

3. Protection efficace du climat grâce à des instruments du marché

La Suisse représente une place de recherche, de développement et de production intéressante :

L'industrie MEM est fortement orientée vers l'exportation. Ceci la rend plus vulnérable que la plupart des autres branches au niveau de la concurrence internationale et les nombreux facteurs externes (cours du change, conjoncture dans les marchés cibles, obstacles au négoce) l'influencent fortement.

Une politique climatique orientée vers l'avenir doit préserver et améliorer la compétitivité de la place industrielle suisse. Pour assurer sa capacité d'innovation et son leadership technologique, l'industrie dépend de conditions-cadres adéquates. Notamment un site suisse attrayant de recherche, de développement et de production, un accès sans obstacles aux marchés de l'industrie MEM et, en particulier dans le domaine de la politique climatique, la priorité accordée aux instruments du marché neutres du point de vue technologique par rapport aux interventions réglementaires ou aux subventions.

L'ouverture du système de conventions d'objectifs ouvre de nouvelles possibilités :

Les conventions d'objectifs sont un instrument très efficace pour diminuer les émissions de CO₂. Les mesures ainsi mises en œuvre conduisent à d'importantes réductions des émissions en Suisse. L'économie présente encore d'autres potentiels de réduction des émissions de CO₂ en Suisse. En ouvrant le système de conventions d'objectifs à toutes les entreprises, il doit être possible d'exploiter ces potentiels. Grâce à un système de conventions d'objectifs flexible et non bureaucratique, les investissements dans l'infrastructure locale de l'entreprise restent attrayants et l'industrie continuera à apporter une contribution significative à la réduction des émissions à l'avenir en Suisse.

Utiliser les mécanismes de coopération internationale :

Swissmem s'est engagée en faveur des conditions de concurrence équitables en termes de réduction des émissions en Suisse et à l'étranger. Pour la réalisation des réductions à l'étranger, les mécanismes dits de coopération de l'Accord de Paris, qui doivent encore être développés, prévoient des approches de marché afin d'échanger des réductions d'émissions entre les pays signataires et de les créditer à leurs propres objectifs nationaux. Afin de faciliter l'application de ces mécanismes de coopération au secteur privé, la Confédération doit prévoir en temps voulu les normes nécessaires, telles que la réglementation contractuelle des principes relatifs aux exigences, au traitement et aux modalités du transfert des prestations de réduction entre les États contractants.

Le fait d'étendre la taxe sur le CO₂ aux carburants renforce l'instrument central de la politique climatique suisse.

Une politique climatique équilibrée et efficace doit garantir que tous les secteurs soient traités de la même manière et qu'ils contribuent de manière appropriée à la réalisation des objectifs fixés. Avec l'extension de la taxe sur le CO₂ aux carburants, l'instrument d'économie de marché le plus efficace sur le plan environnemental sera

renforcé. Une taxe sur le CO₂ pour tous les agents énergétiques fossiles sera donc un instrument central de la politique climatique suisse. D'autre part, il convient de renoncer à des systèmes de soutien non neutres sur le plan technologique dont les effets sont discutables (p.ex. fonds technologiques et climatiques, financement de démarrage).

- **Pas de fiscalisation supplémentaire. Il faut maintenir la solution d'une taxe incitative.**

Le « programme Bâtiments » existant doit être poursuivi dans les limites de la marge de manœuvre financière, soit au maximum 1/3 ou 450 millions de francs des recettes de la taxe sur le CO₂, imposée aux carburants, et dans les délais actuellement prévus.

À la base de cela, l'extension de la taxe sur le CO₂ aux carburants ne doit pas mener à une fiscalisation supplémentaire. Les engagements de compensation des importateurs de carburants peuvent être financés en affectant à un usage spécifique au maximum 1/3 des recettes de la taxe sur le CO₂ prélevée sur les carburants. Avec 96 CHF/t CO₂ de taxe sur le CO₂, 8 à 10 centimes par litre de carburant sont destinés à des mesures de compensation. Selon une évaluation de l'OFEV, cela est suffisant. Toutes les autres recettes provenant de la taxe sur le CO₂ doivent être restituées à la population et à l'économie. Cela préserve en grande partie le caractère de l'impôt incitatif et, au moins dans l'ensemble, aucun pouvoir d'achat ne sera diminué (neutralité fiscale des quotas).

Si les entreprises à forte consommation d'énergie s'engagent à réduire leurs émissions avec la Confédération (convention d'objectifs), en contrepartie, elles seront remboursées de la taxe sur le CO₂ prélevée sur les carburants. Il est prévu sur cette base de rembourser la taxe sur le CO₂ prélevée sur les carburants également aux trafic lourd soumis à la RPLP.

- **Ajuster la taxe sur le CO₂ (augmentation ou diminution) par décision parlementaire pouvant faire l'objet d'un référendum.**

À l'avenir, une augmentation ou une réduction de la taxe sur le CO₂ ne sera plus mise en œuvre par le Conseil fédéral, mais par le biais d'une résolution parlementaire qui pourra être soumise à référendum. Cela confèrera un degré élevé de légitimité démocratique à l'ajustement de la taxe d'incitation.

4. Rédiger rapidement une nouvelle loi sur le CO₂ susceptible de réunir la majorité

Swissmem regrette que la loi sur le CO₂ ait été rejetée le 13 juin 2021. Il est important maintenant de définir une nouvelle version de cette loi qui, d'une part, réunisse la majorité et qui, d'autre part, assure l'attrait de la place industrielle suisse. Dans ce contexte, Swissmem mise sur une réorientation de la politique climatique qui soit compréhensible pour la population.

Le Non à la loi sur le CO₂ remet en cause les réglementations actuelles et entraîne des incertitudes pour la place industrielle suisse. Le système de conventions d'objectifs en vigueur actuellement, dans lequel de nombreuses entreprises MEM sont engagées, ne sera pas renouvelé à la fin de l'année. Sans nouvelle loi sur le CO₂, une solution transitoire s'impose. Si les entreprises à forte consommation d'énergie ne sont plus libérées de la taxe sur le CO₂, leur compétitivité est en danger. Cela nuit à la place industrielle suisse et à ses emplois.

Swissmem demande une révision rapide de la loi sur le CO₂. Il semble évident que les émissions de CO₂ doivent être taxées de manière adéquate, sans pour autant oublier de réévaluer la structure concrète d'une taxe d'incitation avec la sensibilité politique qui s'impose. La nouvelle version de la loi doit également répondre aux exigences suivantes : elle doit être compréhensible pour la population et ne doit pas conduire à une réduction du pouvoir d'achat global. Pour Swissmem, la décision du peuple est synonyme de verdict contre la redistribution par le biais de subventions. Pour l'industrie, une nouvelle version doit rapidement offrir une sécurité de planification afin que les entreprises continuent à investir dans la protection du climat sur la place industrielle suisse. Swissmem est persuadée qu'il est possible et indispensable d'élaborer une nouvelle version de loi simplifiée en peu de temps. La politique doit maintenant faire preuve de réalisme.

Pour de plus amples renseignements chez Swissmem :

– Philipp Bregy, chef du secteur Énergie, tél. +41 384 48 04, p.bregy@swissmem.ch